



Le 21 novembre 2025

La Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté de communes Caux Austreberthe signent un nouveau contrat de territoire pour la période 2023-2027

A l'issue de la visite de la Halle du parc Auguste Badin à Barentin, Aline Louisy-Louis, Vice-présidente de la Région Normandie, Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, et Christophe Bouillon, Président de la Communauté de communes Caux Austreberthe, ont signé un nouveau contrat de territoire pour la période 2023-2027.

Il s'agit du 55^e contrat signé sur la génération 2023-2027 et du 13^e en Seine-Maritime.

D'un montant total de plus de 43,89 millions d'euros, ce nouveau contrat porte sur 14 projets, dont 7 sont soutenus par la Région à hauteur de plus de 1,98 million d'euros et 13 par le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 2,95 millions d'euros.

« Nous avons mis en œuvre avec les territoires un instrument très efficace. Bon nombre de projets n'auraient pu voir le jour sans cette dynamique de contractualisation territoriale que la Région a initiée en 2016. Sur la période 2017-2024, de nombreux projets du territoire de la Communauté de communes Caux Austreberthe ont déjà bénéficié du soutien de la Région. Ce nouveau contrat que nous signons aujourd'hui avec la Communauté de communes Caux Austreberthe traduit notre volonté de poursuivre notre engagement pour le développement de projets qui répondent aux besoins des habitants et contribuent à l'attractivité du territoire » a déclaré Aline Louisy-Louis, Vice-présidente de la Région Normandie

« Avec près de 44 millions d'euros d'investissement, le contrat de territoire traduit l'ambition de Caux-Austreberthe d'accélérer la transformation du territoire, en renouvelant ses équipements publics, en soutenant au plus près les acteurs économiques et en engageant un véritable tournant en matière de mobilité » a souligné Christophe Bouillon, Président de la Communauté de communes Caux Austreberthe

« Le Département de la Seine-Maritime est le premier partenaire des communes dans leurs investissements. En 10 ans, le nombre de projets soutenus a triplé et en 2024, plus de 30 millions d'euros d'aides aux communes et à leurs groupements ont été alloués. Avec un soutien total de plus de 2,95 millions d'euros, le Département rend possible 13 projets contenus dans ce contrat de territoire avec la Communauté de communes Caux Austreberthe. Grâce à cet outil qui a montré sa pertinence et son efficacité, la collectivité départementale

joue pleinement son rôle de protecteur des territoires, de garant de la solidarité territoriale, d'aménageur efficace et équitable des espaces. C'est tout le sens de notre politique en direction des territoires, c'est tout le sens des contrats territoriaux de développement » a rappelé Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime

Parmi les 14 projets qui figurent au contrat de territoire :

Cinq équipements sportifs financés à hauteur de 1,3 million d'euros par la Région et 1,14 million d'euros par le Département

- **Le projet de plateau sportif de la Viardière à Pavilly** a pour objectif d'améliorer et de renforcer le complexe au bénéfice du territoire mal doté en équipement de ce type. Il comprend notamment la construction d'une nouvelle salle de 2 000 m² et le réaménagement des espaces extérieurs. Il répond à la nécessité de relocaliser les activités sportives auparavant hébergées dans l'ancienne usine textile CoGéTeMa, (Comptoir Général des Textiles Manufacturés), les locaux étant devenus inadaptés à ces usages. Ce projet permettra d'améliorer les conditions de pratique des différentes associations sportives et des étudiants.
- **Le projet de reconstruction de la salle Armstrong** va remplacer l'équipement existant vétuste, répondant aux besoins des usagers actuels et futurs (nouvelles disciplines, nouveaux clubs et accueil de compétitions) dans une logique de performance énergétique. Le nouvel équipement comprendra une aire de jeux 44x24, un espace de stockage, des vestiaires, des tribunes, une salle d'expression corporelle, un bureau, une salle de réunion, un espace de pratique extérieure. L'accessibilité du bâtiment et la pratique handisport y seront favorisées.
- **La rénovation de la salle Coubertin** va permettre d'améliorer le confort d'utilisation et la réduction de la consommation énergétique de 40 %. Elle a été inaugurée en janvier 2025.
- **La réhabilitation énergétique du complexe aquatique « Les Bains de l'Austreberthe »** va permettre une meilleure gestion et une plus grande maîtrise des flux afin de réduire l'ensemble des consommations (énergie et eau) d'au moins 40%. Ces travaux s'accompagnent d'une amélioration de l'offre au bénéfice de l'ensemble des usagers en proposant un nouvel espace de jeux aquatiques extérieur pour le jeune public et un espace forme de 150m².
- **La reconstruction des vestiaires du stade municipal de Limésy** permettra au club de disposer d'un local plus décent et adapté à l'accueil des 100 licenciés ainsi que des clubs extérieurs pour les compétitions.

Un équipement culturel financé à hauteur de 958 000 euros par le Département et 431 000 euros par la Région

La friche industrielle des usines Badin définitivement fermées en 2008 après plus de 130 ans d'activité, est un site emblématique de Barentin, pour son histoire industrielle, économique et sociale. La **requalification de la Halle du parc Auguste Badin** permettra d'accueillir un espace culturel, dont un cinéma, composé de 4 salles d'une capacité de près de 500 places. Il remplacera l'actuel cinéma « Théâtre Montdory » (1 salle – 345 places).

L'opération comporte également un volet aménagement du parc avec l'implantation d'équipements sportifs et ludiques accessibles à différents âges : skate-park, terrains de

volley, basket, badminton, ping-pong, pétanque, city-stade, streetworkout. L'existant sera mis en valeur par une signalétique pédagogique, environnementale et historique, un parcours de balade, des cheminements doux et un théâtre de verdure. Des « folies » (petits bâtis) renforceront l'architecture typique en briques en proposant un manoir aux chauves-souris, une buvette, un pavillon de l'eau, un labyrinthe, un mur de scène et l'ancien moulin. Le projet permettra de sauvegarder l'ancien arboretum, de sensibiliser la population à la protection de la biodiversité et à la mise en valeur des zones humides.

Trois projets en faveur de la mobilité financés à hauteur de 128 000 euros par la Région et 77 000 € par le Département

- **Le projet de liaison douce Atréaumont** est un tronçon d'1,2 kilomètre reliant 2 pôles majeurs de fréquentation, la gare de Barentin et le complexe aquatique. Il constitue un axe structurant du futur schéma cyclable en cours d'élaboration.
- **Le projet de prolongement de la voie verte Claude Lemesle** est une partie du linéaire des 6 kilomètres reliant Villers-Ecalles (CC Caux Austreberthe) à Duclair (Métropole Rouen Normandie). Ce prolongement de la voie verte existante entre Le Trait et Duclair permet notamment de connecter le territoire de la Communauté de communes à la Seine à vélo et plus largement au réseau cyclable métropolitain.
- **Le projet d'adoption d'un schéma directeur cyclable**
L'élaboration d'un schéma cyclable à l'échelle de l'intercommunalité, permettra de définir une programmation sur 10 ans avec des actions à court et long terme. Dans un souci d'améliorer la pratique du vélo et la réalisation d'itinéraires cyclables, des aménagements plus ou moins lourds seront ciblés : pistes ou bandes cyclables, zones apaisées, stationnement vélo.

Un projet en faveur de la Petite Enfance financé par le Département à hauteur de 275 000 euros

Les deux structures d'accueil « Les Lutins » (centre multi-accueil petite enfance d'une capacité de 20 enfants) et « Les Sylphides » (crèche d'une capacité d'accueil de 26 enfants), nécessitent une remise à niveau pour une amélioration de l'agrément d'accueil des enfants et des parents. Il s'agit de réaliser des travaux de pérennisation du bâti avec une rénovation énergétique, l'optimisation de la sécurité ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie.

Un projet en faveur de la santé financé à hauteur de 360 000 euros par le Département et 250 000 euros par la Région

Le projet de réhabilitation du bâtiment communal du COGETEMA en plateau médical à Pavilly va permettre de créer un espace médical de 2000m² et d'accueillir 26 professionnels de santé (médecins généralistes et professionnels paramédicaux).

Le fonds de soutien aux commerces de proximité (125 000 euros) :

Le commerce de proximité est, avec le logement, les aménagements urbains et la mobilité, un des 4 axes majeurs de l'opération de revitalisation du territoire menée par Caux-Austreberthe, en partenariat avec les communes de Pavilly, Barentin, Limésy et Villers-Écalles.

« Impulsion boutiques » est le dispositif d'aide à la modernisation du commerce mis en place par la Communauté de communes pour soutenir les investissements, qu'il s'agisse de la rénovation de leur façade commerciale ou de l'agencement de leur point de vente. Il

bénéficie de 4€ de fonds régional pour 1€ de fonds intercommunal. Au total, le fonds sera de 702 498 euros (CC 191 500 euros - Région 125 000 euros - entreprises 386 000 euros).

Le dispositif régional « Aide aux commerces des Territoires » (ACTe) a pour objectif de participer à la redynamisation des centres en y favorisant le maintien et la modernisation des commerces. La Région investit très fortement, en créant ainsi un effet levier important pour soutenir les entreprises ou communes souhaitant réaliser des investissements de modernisation de leurs commerces. **29 EPCI** se sont positionnés dans le cadre des négociations pour mettre en œuvre un programme de soutien aux commerces des centres-villes et centres-bourgs sur leur territoire. Au total, ce sont plus de **7 millions d'euros** de fonds régionaux qui sont prévus pour ce programme, permettant aux commerçants de financer des travaux pour l'attractivité de leurs commerces à hauteur de 15 millions d'euros.

Contacts presse :

Région Normandie : Laure Wattinne – laure.wattinne@normandie.fr – 06 44 17 55 41

Département de la Seine-Maritime : Aurélia Jublin-Chartier – aurelia.jublin-chartier@seinemaritime.fr – 06 61 33 07 26